APERÇU DE LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE EN ALGERIE

La situation sociolinguistique en Algérie est toujours considérée comme problématique, parce qu'elle se caractérise par la coexistence de plusieurs langues.

En effet, elle se compose fondamentalement de l'arabe algérien : (variété orale qui sert à l'interaction et à l'intercompréhension sociale entre les différentes populations de souche tant arabe que berbère, aussi bien rurales que citadines et qui constitue la plus grande masse populaire), de l'arabe classique ou conventionnel pour l'usage de l'officialité : (variété classique, la plus proche du coran, constitue la langue officielle), de la langue amazighe, plus communément connue sous l'appellation de la langue berbère : (Idiome vernaculaire, exclusivement oral avec ses trois variétés principales localisées géographiquement : le kabyle, le chaoui et le mozabite), pour l'usage naturel d'une population confinée à une quasi clandestinité et de langue française pour le savoir et l'enseignement scientifique. Il est en fait pas si facile de différencier les langues sur la plan des pratiques.

Il est donc vrai que la richesse de la situation algérienne avec touts les mélanges qu'elle ne cesse de provoquer, fait d'elle une source inépuisable de recherches et d'interrogations.

Nous tenterons dans cette section de voir en 1.1 le statut de la langue française en Algérie, en 1.2 le rôle qu'elle joue dans la vie quotidienne, dans l'administration, dans la presse/média et enfin dans l'enseignement supérieur.

1-1 Statut de la langue française en Algérie

La langue française en Algérie, joue un rôle considérable dans la société algérienne, dans l'enseignement algérien et particulièrement dans l'enseignement supérieur. D'après B. KETHIRI [3], la situation du français en Algérie a fait l'objet d'études qui ont montré qu'en raison de facteurs historiques, sociolinguistiques, etc. le français en usage dans ce pays diffère de celui de France. Nous savons d'ailleurs qu'en Algérie cette langue n'est pas seulement l'apanage des journalistes et des écrivains mais elle est souvent présente chez les locuteurs algériens. Cette forte présence est due à un certain nombre de facteurs à prendre en considération. Même si elle est officiellement dite « langue étrangère », il nous semble important de voir son statut réel en Algérie, afin de mieux situer notre public (étudiants en troisième année hydraulique) et de mieux le connaître puisqu'il nous accompagnera durant toute la réalisation de notre projet de recherche (la compréhension du texte scientifique en français).

AMBROISE QUEFFELEC et YACINE DERRADJI précisent certains points en disant que :

> " *Dans tous les pays anciennement colonisés, le rapport langue maternelle et langue étrangère est un rapport conflictuel de surface masquant en réalité un antagonisme entre culture du colonisateur et celle du pays conquis. Chacune des langues est définie par un statut officiel qui, tout en précisant les rôles et les fonctions qui lui sont assignés, fixe aussi leurs domaines d'emploi*" [4]

L'indépendance de l'Algérie (1962), le FLN (front de libération nationale) a été attaché à la récupération des référents identitaires, culturels et linguistiques. Comme l'islam est institué religion de l'Etat et l'arabe langue nationale, l'impact de la domination linguistique coloniale a fait du français, après l'indépendance, la première langue étrangère à jouir d'un statut de langue véhiculaire, l'idiome de grande communication et de médium de fonctionnement des institutions de l'Etat, plus particulièrement de l'école algérienne devenue le lien privilégié de sa diffusion[1] .

La langue française d'origine étrangère possède un statut[2] privilégié par rapport aux autres langues en présence (telles que l'anglais, l'espagnol, etc.). Elle a marqué profondément l'inconscient de plusieurs générations d'Algériens. Cependant, placée depuis l'indépendance jusqu'aux années 70 avec l'arrivée de l'arabisation[3], dans un rapport conflictuel avec la langue arabe[4] instituée langue nationale, la langue française est clairement définie sur le plan institutionnel comme une langue étrangère.

DOMINIQUE CAUBET résume cela:

---

[1] Pendant la colonisation (France/Algérie), la langue française était considérée comme langue officielle des algériens et la langue arabe était moins utilisée. A l'indépendance, la constitution de février 1987 déclarait dans l'article 3 : « L'arabe est la langue nationale et officielle », même si le texte constitutionnel omet délibérément de spécifier le type d'arabe, il s'agit de l'arabe classique issu du Coran.

[2] Le terme statut renvoie en premier lieu à un mot juridique. Une langue a un statut dans un pays lorsqu'elle est officiellement reconnue dans les institutions.

[3] L'arabisation, à l'indépendance pouvait apparaître comme l'expression de la nouvelle Algérie, libérée de la colonisation française. L'arabisation n'est pas seulement une politique linguistique, elle vise l'être tout entier, l'identité des algériens.

[4] La langue arabe couvre ce qu'on appelle « l'arabe classique » qui désigne la langue dans sa forme la plus classique et la plus ancienne, celle qui concerne tout la patrimoine culturel et médiéval parvenu par écrit : le texte coranique. Elle couvre aussi « l'arabe littéraire », considérée comme une variante de la précédente et utilisée pour désigner les formations arabes à fort contenu littéraire : à l'université. Elle concerne aussi ce qu'on appelle « l'arabe littéral ». Celle-ci désigne « l'arabe contemporain », en y incluant aussi bien sa dimension écrite que sa dimension orale en tant que langue de travail et d'échanges internationaux.

« *Le français en tant que langue de l'ancien colonisateur a un statut très ambigu, d'une part il attire le mépris officiel (il est officiellement considérée comme une langue étrangère au même titre que l'anglais[5]), mais d'autre part, il est synonyme de réussite sociale et d'accès à la culture et au modernisme* » [5]

Malgré cela, ce statut officiel reste absolument théorique et fictif puisqu'il est difficile de dire quelle place occupe la langue française en Algérie : s'agit-il du FLM, FLS ou FLE ? C'est ce que nous allons voir en détail dans les parties suivantes.

1-1-1 Français langue maternelle ?

Selon le DICTIONNAIRE DE DIDACTIQUE DES LANGUES [6], la langue maternelle d'après l'étymologie du latin mater, "mère" est celle de la mère, de l'environnement immédiat d'un enfant. C'est la langue du natif (c'est-à-dire de naissance d'un individu) dans laquelle "il baigne" depuis qu'il est né. Autrement dit, la langue maternelle est la première langue qu'on apprend, elle est celle dans laquelle un individu apprend à communiquer mais également à réfléchir, à conceptualiser et à construire sa personnalité. C'est ce qui se passe quand le français langue maternelle (FLM) désigne la première langue apprise à la maison dans l'enfance.

La notion de français langue maternelle s'applique en particulier à ceux qui le parlent en France (82 %), au Canada (23,2 %), en Belgique (41 %), en Suisse (18,4 %) et dans la principauté de Monaco (58 %). Avec ces seuls pays, on compterait 75 millions de francophones. Cependant, bien qu'ils soient partout minoritaires, il faut dénombrer également les locuteurs du français langue maternelle dans les différents

---

[5] Précisant que les réformes sociales et économiques visant l'institution éducative en particulier, ont autorisé la substitution de l'anglais au français en 4ème année du cycle de l'école fondamentale. En 1993, l'enseignement de l'anglais devient possible comme première langue étrangère.

autres pays francophones répartis surtout en Afrique et en Océanie, mais présents aussi aux Antilles et aux États-Unis. Si l'on compte les francophones, des Antilles, des États-Unis et d'Océanie, on compterait 109 millions de locuteurs francophones[6].

En Algérie, on s'aperçoit qu'il existe des cas chez certains locuteurs où le français est la langue maternelle. Une langue qu'ils ont apprise dés leur plus jeune âge, grâce à laquelle ils communiquent avec leurs parents, leur famille, leur entourage, etc. Cette appellation est réservée aux personnes provenant des milieux culturellement et socialement marqués par la langue française et surtout ceux qui viennent des milieux aisés. Cependant, elle ne peut être totalement appliquée au cas algérien car elle ne vise qu'une minorité. Ainsi, nous tenterons de voir ce qui l'en est du côté du FLE (français langue étrangère).

1-1-2 Français langue étrangère ?

Selon le DDL :

" *[…] la distinction entre langue maternelle et langue étrangère, indispensable pour évoquer les procédures spécifiques d'apprentissage, a fini par s'imposer. On admet maintenant que l'apprentissage en milieu scolaire de toute langue non maternelle est "étrangère", quelque soit le statut officiel de cette langue dans la communauté où vit l'élève*." [7]

[6] http://www.us.szc.pl/af/?xml=load_page&st=12767&gs=11115

Le concept de langue étrangère se construit donc par opposition à celui de langue maternelle. J. P. CUQ dit que: " *toute langue non-maternelle est une langue étrangère à partir du moment où elle représente, pour un individu ou un groupe un savoir encore ignoré, une potentialité, un objet nouveau d'apprentissage.*" [8]

Ainsi, le sigle FLE (français langue étrangère) désigne une langue qui est enseignée à des apprenants dont la langue maternelle n'est pas le français. Ce concept inclut le français enseigné dans certains nombres de pays étrangers, particulièrement dans des institutions officielles françaises (comme les centres culturels dépendant des ambassades de France) ou locales (comme les établissements primaires, secondaires et supérieurs) où son étude facultative ou obligatoire est inscrite au programme, en tant que première, deuxième ou troisième langue vivante.

Quant au cas de l'Algérie, le français a un statut officiel de langue étrangère : elle le doit à l'arabisation. Celle-ci l'a rendu institutionnellement officiel s'appliquant aux différentes langues venues de l'extérieur telles que l'anglais, l'espagnol, l'allemand, etc. Le français langue étrangère se trouve réellement dans certaines régions de l'Algérie à savoir, le Sud où il est ignoré et parfois même pas enseigné à l'école, s'il l'est, c'est comme langue étrangère. Mais, si on considère la partie Nord de l'Algérie, la situation est différente puisque la langue française est souvent présente dans la vie quotidienne des algériens. Nous pouvons résumer la situation avec la citation de H. WALTER:

> « […] *Les musulmans n'ont fréquenté l'école française qu'à partir du XXe siècle. Néanmoins, en ce qui concerne l'Algérie, on peut dire qu'à cette époque et surtout à partir de 1930, le français avait déjà pénétré partout […], c'est surtout par des communication orales et non pas uniquement par l'école que le français a pris place dans la vie des habitants* .» [5]

La langue française représentait et représente toujours un outil de travail et aussi un instrument de communication dans la vie de tous les jours des locuteurs algériens, en l'occurrence dans certaines grandes villes, et dans certains milieux privilégiés d'un point de vue culturel et social. Donc, le statut du FLE ne convient toujours pas puisqu'il ne touche qu'une partie minoritaire de l'Algérie. Ainsi, allons voir à présent en quoi consiste le FLS et est-il le vrai statut en Algérie ?

1-1-3 Français langue seconde?

Selon, le DDL une langue seconde est considérée comme :

> « *Expression pédagogiquement non justifiée, mais qui introduit une nuance utile par rapport à la (langue étrangère) pour les pays où le multilinguisme est officiel (canada, suisse, Belgique…) ou dans lesquels une (langue non maternelle) bénéficie d'un statut privilégié (le français dans les pays d'Afrique francophones)* » [7]

Si on considère l'appellation FLS (français langue seconde), ce dernier possède ses propres caractéristiques : concernant son enseignement à l'étranger, il est le plus souvent facultatif et il remplit dans certains pays un rôle social important parce qu'il y est aussi conjointement et le plus souvent langue officiel et langue de l'administration.

Par ailleurs, le français peut être une langue d'enseignement d'une grande importance dans le monde. En fait, son enseignement aux non-francophones constitue une donnée fondamentale dans le concept de la francophonie. Là où le français a acquis le statut de langue officielle, de langue co-officielle ou de langue administrative, il est enseigné comme langue *seconde* parce qu'on le trouve dans la vie sociale; là où le français ne dispose d'aucun statut officiel, comme aux États-Unis, en Colombie, au Royaume-Uni ou au Laos, il est enseigné comme langue étrangère[7].

De ce fait, en Algérie, on retrouve le cas du FLS dans quelques situations de communications telles que les situations de travail où ceux qui usent de la langue française, l'utilisent à des fins communicatives mais dans un cadre bien précis. Ainsi, on attribue l'appellation du FLS à un certain nombre de situations très particulières. Finalement, s'agit-il vraiment du FLM, FLS ou FLE ? Quel statut peut-on attribuer au français en Algérie ?

1-1-4 L'Algérie : un cas atypique

Officiellement le français est langue étrangère en Algérie. Cependant, quand on compare les définitions de FLE, FLS, FLM à la situation du français en Algérie, on voit qu'aucune ne va absolument. De ce fait, on peut se demander quel est le véritable statut de cette langue. Pour répondre à cette question on peut reconnaître qu'aucun de ces statuts cités ci-dessus ne convient puisque sur le plan sociolinguistique, l'Algérie est considéré comme un cas atypique où l'usage du français diffère d'un cas à un autre, autrement dit, d'une situation à une autre.

[7] Idem

Ainsi, dans le point suivant, nous voudrions cerner le rôle du français en Algérie, et voir dans quel contexte il est présent. Voyons à présent quelle place concrète occupe le français dans la vie des Algériens.

1-2 Le rôle de la langue française en Algérie

Le français est présent dans les différents secteurs de l'Etat algérien tels que l'administration, certains secteurs économiques, et l'enseignement supérieur…En effet, les rôles assumés par la langue française en Algérie font de cette dernière une langue de scolarisation, d'information scientifique, de communication et de fonctionnement de plusieurs institutions de l'Etat en contradiction avec la politique linguistique qui distribue les fonctions des langues sur le marché linguistique.

Mais les paramètres idéologiques plus ou moins officiels et la conjoncture politique (positions et pressions politiques exercées par les divers groupes qui se partagent le pouvoir) font que ces rôles dont nous avons parlé soient fluctuants et instables. Autrement dit, il existe divers vecteurs du français au sein des différentes couches de la société algérienne. Le système éducatif, la cellule familiale, les médias et certaines institutions économiques sont les lieux privilégiés qui permettent une certaine diffusion de la langue française.

Ainsi, cette partie va nous permettre de souligner la forte présence du français en Algérie, particulièrement le rôle qu'il joue dans la société algérienne et dans les différents secteurs étatiques, à savoir l'administration, la presse écrite, les médias, la radio et surtout l'enseignement supérieur.

1-2-1 Dans la vie quotidienne

Selon SAFIA RAHAL [5], la réalité sociolinguistique algérienne permet de montrer l'existence de trois catégories de locuteurs francophones algériens : nous avons premièrement les " vrais francophones ", c'est-à-dire les personnes qui parlent le français dans la vie de tous les jours et qui communiquent en français. Deuxièmement, les "francophones occasionnels", il s'agit des individus qui utilisent le français dans des situations bien spécifiques (formelles ou informelles) mais dans cette catégorie, nous mentionnons qu'il y a un usage alternatif des langues qui sont le français et l'arabe (dialectal). Cet usage qui s'explique par certaines visées pragmatiques telles que : ordonner, insulter, ironiser, tourner en dérision. Enfin, il y a ce que nous nommons de "francophones passifs". Cette catégorie concerne les locuteurs qui comprennent la langue française mais qui ne la parlent pas.

Donc, le français joue un rôle dans certaines familles algériennes puisqu'il existe des cas où les membres d'une famille communiquent qu'en français. Cela est fréquent chez certaines familles, particulièrement berbères. A présent, allons voir ce qu'il l'en est du secteur administratif.

1-2-2 Dans l'administration

A l'exception de ce qui se passe dans les ministères de la justice, des affaires religieuses, des services de l'Etat civil relevant des A.P.C, et dans une certaine mesure le ministère de l'éducation nationale, la plupart des textes administratifs nationaux sont rédigés en français puis traduits en arabe (variété classique). Fonctionnant sur la base d'un bilinguisme arabe classique/français modulé en fonction des compétences linguistiques disponibles et du niveau de l'appellation de

la loi[8] portant sur la généralisation de l'emploi de la langue arabe[9], on accorde une certaine prééminence au français à l'écrit et à l'arabe à l'oral.

En règle générale, les textes administratifs locaux proviennent des ministères de tutelle et plus particulièrement des ministères de l'intérieur et des collectivités locales et de l'économie. Ils sont rédigés en arabe classique par les modalités de gestion courante mais surtout en français pour tout ce qui relève des domaines techniques (urbanisation, hydraulique, industries diverses, agriculture, etc.). Ces textes s'adressent aux locuteurs algériens censés maîtriser les deux langues (arabe classique et français).

Quant à la justice, c'est la première institution de la souveraineté à avoir été arabisée intégralement dès (1967) [4]. L'application de la jurisprudence musulmane (la charia), plus particulièrement pour toutes les affaires relevant du droit civil, a certainement favorisé son arabisation, d'autant plus qu'elle est l'une des institutions de l'Etat qui a le plus de contacts avec l'ensemble de la population algérienne puisqu'elle est chargée de régler tous les litiges liés à la vie privée du citoyen. Tous les textes de fonctionnement concernant le secteur judiciaire sont rédigés en langue arabe (comptes rendus de procès, réquisitions, plaidoyers, requêtes, décisions, actes notariés, etc.). L'utilisation de l'arabe dialectal oral est toléré dans certaines circonstances pour expliquer les procédures aux requérants, plaignants et accusés analphabètes. L'usage de la langue française est proscrit devant les tribunaux et cours de justice

[8]En 1989, le bilinguisme arabe-français constituait une pratique courante dans toute l'administration publique et il s'est poursuivi durant quelques années, bien que l'arabe se soit taillé une place de plus en plus grande dans toute la communication orale.

[9] Concernant les pratiques langagières des Algériens, il s'agit de l'arabe dialectal.

Concernant la sphère religieuse, toutes les pratiques institutionnelles relevant de l'Islam (rites, prêches, éducation religieuse, débats théologiques) [4] se font exclusivement en arabe classique. Le français ne trouve pas sa place dans ce cadre-là. Quant au domaine médiatique ou journalistique, nous constatons une forte présence de la langue française, commençant par la presse écrite, les médias et enfin la radio que nous allons développer dans la section suivante.

1-2-3 <u>Dans la presse/médias</u>

1-2-3-1 <u>La presse</u>

L'avènement du nationalisme algérien dans les années 1920 était soutenu par une presse militante profondément ancrée dans les valeurs arabo-musulmanes et parrainées par certains partis politiques et l'association des oulémas musulmans algériens. Selon l'étude de YOUCEF FERHI (Liberté, 28/11/97) " *la presse nationaliste en arabe se réduisait cependant, à la veille de la révolution (1954) […]. A la même époque, la presse nationaliste en français possédait de plus forts tirages*." [4] Tels que : L'Algérie Libre (20.000 tirages), Liberté (15.000 tirages), La République Algérienne (8000 tirages), etc. A l'indépendance (juillet 1962), le premier journal de la souveraineté nationale algérienne est l'hebdomadaire EL Moudjahid, organe du FLN (front de libération nationale) édité en langue arabe et en français (20.000 exemplaires).

Actuellement, les journaux rédigés en français sont nombreux et parfois très lus par les lecteurs algériens tels que : Le Soir D'Algérie, El Watan, Liberté etc. (Il faut dire que 50% de la presse écrite est algérienne). Quant aux berbérophones, précisant que plusieurs tentatives de création de périodiques ont échoué, quelques journaux régionaux et nationaux font néanmoins l'expérience d'une « page berbère » dans leur édition régulière. Sauf que ces journaux ne sont pas lus au niveau national.

1-2-3-2 Les médias

Dans le domaine des médias, l'unique chaîne algérienne voit la prédominance de la diffusion de programme arabe. Si les documentaires scientifiques sont diffusés en français, l'effort de doublage en arabe est sensible depuis la promulgation de la loi portant sur la généralisation de l'utilisation de la langue arabe. Les films d'origine étrangère sont diffusés en langue française

Pour les berbérophones, une brève version berbère (en kabyle et en chaoui) du journal télévisé et quelques émissions occasionnelles sont diffusées.

En outre, la communauté algérienne résidant en Europe bénéficie depuis 1995 d'une chaîne télévisée en langue française, l'Algérian TV, dont la diffusion à partir d'Alger est assurée par satellite et qui est très appréciée par les téléspectateurs algériens.

1-2-3-3 La radio

En ce qui concerne le domaine de la radio, une seule chaîne radiophonique nationale (chaîne 3) émet en français et elle est écoutée par l'ensemble des auditeurs algériens. Toutefois, il ne faut pas négliger la place des berbérophones dans le domaine de la radiodiffusion. L'amélioration de la situation semble considérable puisque la station chaîne 4 (une radio kabyle) a sa place et un rôle fortement élargi et consolidé en Algérie. Pour les arabophones, il existe la station El Bahdja et la chaîne 1 émettant en arabe. Certaines émissions radiodiffusées sont émises en langue française et s'adressent à tout le peuple algérien.

La langue française est présente dans la société algérienne, et ce, à tous les niveaux : économique, social et éducatif. Selon SAFIA SAHAL [5], le français

connaît un accroissement dans la réalité algérienne qui lui permet de garder son prestige, et en particulier, dans le milieu intellectuel. Bon nombre de locuteurs algériens utilisent le français dans différents domaines et dans leur vie quotidienne. En effet, le français est un outil de travail important pour les Algériens que ce soit sur leur lieu de travail, à l'école ou même encore dans la rue. Mais ce qui nous intéresse est de voir la place qu'occupe le français dans l'enseignement et particulièrement dans l'enseignement supérieur.

1-2-4 Dans l'enseignement

La langue française occupe une place dans l'enseignement, puisqu'elle est enseignée dés la deuxième année primaire et elle continue d'être enseignée jusqu'à la fin du secondaire[10]. Par ailleurs, dans l'enseignement universitaire technique et scientifique, le français tient une position très forte. Le constat que fait à ce propos M. ACHOUCHE reste d'actualité :

> " *Malgré l'indépendance et les actions d'arabisation qui s'en sont suivies, les positions du français n'ont pas été ébranlées, loin delà, son étude ayant même quantitativement progressé du fait de sa place dans l'actuel système éducatif algérien*" [5].

Malgré le fait que l'enseignement du primaire jusqu'au secondaire soit dispensé en arabe littéraire moderne et ce n'est qu'à partir de la deuxième année primaire que l'apprentissage du français apparaît dans les programmes. Cette langue étrangère (français) théoriquement parlant devient à l'université un médium d'enseignement

[10] Selon les documents officiels

dans certaines filières scientifiques et techniques : médecine, sciences vétérinaires, pharmacie, architecture, etc.

Même si l'arabe a pris en charge les enseignements des matières scientifiques du primaire jusqu'au secondaire, néanmoins, l'arabisation n'a pas été poursuivie dans le supérieur puisque, paradoxalement, le français est resté dans de nombreuses universités, la langue de l'enseignement des sciences[11].

De plus, SADDEK AOUADI précise en disant que "*si l'anglais est enseigné dans les filières scientifiques et techniques du supérieur en Algérie comme langue étrangère, le français par contre, y a une place particulière, plus importante pour ne pas dire plus privilégiée, puisqu'il est dans la majorité des cas la langue d'enseignement.*" [9]

C'est donc par le biais de la langue française que va s'opérer dans le supérieur l'accès à la connaissance et au savoir scientifique et technique. Cela se fera

cependant après une rupture linguistique abrupte avec le secondaire où le français n'est enseigné qu'en tant que langue étrangère où il n'a jamais été langue d'enseignement.

Cet état de fait est souvent un handicap pour les nouveaux bacheliers qui se retrouvent du jour au lendemain obligés de poursuivre des études réputées difficiles dans une langue que très souvent ils ne maîtrisent pas suffisamment.

Cela peut être la cause de difficultés dans les études, d'échecs et dans les cas extrêmes, d'abandons car nombreux sont les étudiants qui, même ayant obtenu

[11] L'enseignement supérieur est resté en français, particulièrement dans les disciplines scientifiques et techniques. L'arabisation des universités a été rapidement ralentie depuis que les étudiants se sont révoltés parce que leurs diplômes ne leur offraient pas de débouchés sur le marché du travail. Evidemment, les universités algériennes présentent un taux d'échec effarant dès la première année puisque les étudiants arrivent dans l'enseignement supérieur avec une formation arabophone, alors qu'ils sont appelés à suivre leur cursus en langue française.

d'excellents résultats au baccalauréat dans leurs disciplines, renoncent à leur vocation à cause de la langue d'étude.

Même s'il n'est pas dans nos capacités de cerner le vrai statut de la langue française en Algérie, cette dernière joue un rôle important dans la vie quotidienne des Algériens, passant par certains secteurs économiques, juridiques ou financiers sans oublier la place qu'elle occupe dans l'enseignement, particulièrement dans l'enseignement supérieur.

L'ensemble des étudiants essentiellement ceux des disciplines scientifiques, peuvent donc être confrontés dès leur rentrée universitaire à un problème qui est de communiquer avec le professeur du domaine spécialisé, de suivre un cours magistral et particulièrement de lire des textes de leur spécialité. Ce dernier point nous semble important puisque réussir ses études universitaires passe généralement par la documentation. L'étudiant est appelé à lire des textes de sa spécialité et à se documenter davantage pour pouvoir suivre ses études supérieures d'une manière appropriée dans le but de mieux maîtriser son domaine.

Lire un texte écrit signifie le comprendre et l'interpréter, autrement dit, il n'y pas de lecture sans compréhension, et sans communication écrite, impliquant la volonté de l'auteur et du lecteur de communiquer l'un avec l'autre.

Ainsi, nous aborderons dans la section suivante les différentes caractéristiques d'une situation de communication écrite, particulièrement dans le domaine scientifique, et la compréhension du texte scientifique par rapport à celle du texte littéraire (ressemblances et différences).

Référence :

Tiré de la mémoire de magister de **Lamia BOUKHANOUCHE (l'Université de Blida)** Intitulé : LA COMPREHENSION DU TEXTE SCIENTIFIQUE EN FRANÇAIS

Note : Il est recommandé impérativement à tout utilisateur de ce document de citer la référence et de mentionner le nom de l'auteur.